



INTERCOMMUNALE DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS LIÉGEOIS

Mesdames Messieurs les Bourgmestres
et Membres des Collèges Communaux
des Communes affiliées à INTRADEL

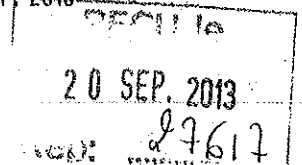


Nos Réf. : LM/el/170913/

Agent traitant: Laurent MARCHAL, Responsable de Département
Tél. : 04/240.74.61 – Fax : 04/248.11.42

Directrice : Marie-Christine NOSSENT

Herstal, le 19 SEP 2013



Mesdames,
Messieurs,

Concerne : *Nouveautés dans les recyparcés INTRADEL
Collecte des pneus et des panneaux photovoltaïques*

Par la présente, nous souhaitons vous informer de modifications entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2013 au sein de nos recyparcés : la mise en place d'une collecte permanente des pneus et des panneaux photovoltaïques.

La collecte permanente des pneus

En Belgique, le système de financement et de collecte des pneus usés est géré par l'A.S.B.L. RECYTYRE (www.recytyre.be). Dans le prix d'achat de nouveaux pneus, le consommateur contribue financièrement à la mise en place d'un système qui garantit la récupération des pneus usés au moyen d'une filière contrôlée de collecte, en vue de les recycler. Il est donc important de savoir que, lorsqu'un consommateur fait remplacer ses pneus par un spécialiste, ce dernier a l'obligation de reprendre gratuitement les pneus usés en échange de pneus neufs.

Afin d'offrir une solution aux personnes qui, malgré ce système de reprise, se retrouveraient avec quelques pneus dont ils souhaiteraient se débarrasser, INTRADEL offre la possibilité de déposer ces derniers dans ses recyparcés.

Depuis plusieurs années, ces pneus étaient collectés dans les recyparcés à la fréquence d'une fois par an et durant une semaine. A chaque édition, cette opération rencontrait un vif succès.

Cependant, malgré cette collecte, nous constatons que des pneus étaient régulièrement abandonnés clandestinement devant les grilles des recyparcés ou que certains usagers étaient mécontents lorsqu'ils manquaient cette semaine de reprise.

Afin de remédier à cette problématique, INTRADEL a décidé d'offrir ce service de manière permanente et ainsi garantir que ces pneus intègrent une filière de recyclage-valorisation qui permet la préservation de la nature et donc la qualité de l'environnement.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE INTERCOMMUNALE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE


20, Port de Herstal • Pré Wigi • 4040 Herstal • Tél. 04 240 74 74 • Fax 04 248 11 42 • www.intradel.be • intradel@intradel.be
Belfius 091-0023300-49 / IBAN BE97 0910 0233 0049 / BIC GKCCBEBB • ING 340-1013555-40 / IBAN BE02 3401 0135 5540 / BIC BBRUBEBB
TYR: BE-0219-511.295 • RPM Liège



Ce service est offert aux particuliers dans le cadre du dépôt d'un (ou deux) panneau(x) par visite. Si ce dépôt venait à être plus important, il est alors souhaitable de prendre contact avec le siège social d'INTRADEL qui sera en mesure d'orienter directement l'utilisateur vers l'un de nos partenaires. Le dépôt est autorisé pour tous les types de panneaux entiers et quelles que soient leurs dimensions, qu'ils soient en bon état ou cassés (vitre ou cadre).

A l'heure actuelle, les panneaux venant de petits appareils électroniques (par ex. : lampes de jardin) ne seront pas repris dans cette fraction mais pourront être déposés dans les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.).

Enfin, sachez que le lancement ainsi que les modalités pratiques de ces deux nouvelles collectes ont été communiquées à nos usagers via le dernier numéro de notre "Parc'Infos" (trimestriel d'information distribué aux visiteurs de nos recyparcs) et qu'elles sont par ailleurs consultables sur notre site internet (www.intradel.be).

 Nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et, restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur Général,



Ir Luc JOINE

Les déchets inertes Ne séparez plus vos déchets inertes avant de les amener dans votre recyclage !

Les déchets inertes collectés dans les recyclages sont principalement constitués de terre, pierres naturelles, sable, gravier, briques, bétons, tuiles, céramiques, faïences...

Les inertes représentent une fraction très importante des déchets collectés dans les recyclages. En 2012, ils représentaient 41 % des tonnages collectés et plus de 22 % des conteneurs évacués.

Une fraction importante de ces déchets (pierres naturelles, bétons, briques...) est recyclable moyennant un criblage et un concassage de ceux-ci en vue d'être valorisés en empiètement ou sous-fondation. Des techniques existent également en ce qui concerne le traitement de la fraction « fine » (terre, sable...) de ces déchets, notamment via la fabrication de bétons maigres ou de terres stabilisées à la chaux.

En vue de diminuer les coûts de prise en charge des inertes dans les installations de recyclage, il avait été décidé, partout où cela était réalisable, de séparer ces déchets en deux fractions distinctes dans les recyclages (« terres et sables » et « béton, briques... ») : 17 recyclages sur 49 réalisaient cette séparation.

Cependant, la collecte des inertes en deux fractions pénalise fortement la logistique des recyclages et les conditions d'accueil des usagers. Il est aujourd'hui indispensable que cette séparation soit réalisée en aval des recyclages afin que ces derniers puissent offrir un meilleur service aux usagers au moment de leurs dépôts. **Cette séparation n'est donc plus effective depuis le 1er juillet 2013.**

La valorisation des produits issus du recyclage des inertes est difficile à l'heure actuelle (apport négatif sur les produits recyclés, critères techniques inadaptés, manque de promotion...). Vu le tonnage que représentent ces inertes dans nos recyclages, ces difficultés de valorisation des produits recyclés pénalisent fortement notre taux de recyclage - valorisation global (qui a chuté de 81 % en 2010 à 66 % en 2012). Il a donc été impératif de se prémunir face à cette situation au travers d'un marché public nous garantissant un traitement dans les règles de l'art de cette fraction.

Collecte permanente des pneus

Depuis quelques années, les pneus étaient collectés dans les recyclages, une fois par an et durant une semaine. A chaque édition, cette collecte ponctuelle rencontrait un vif succès !

Cependant, malgré cette collecte, nous constatons que des pneus étaient régulièrement abandonnés clandestinement devant les grilles des recyclages.

Afin de remédier à cette problématique, Intradel a décidé de vous offrir ce service de manière permanente ! Dès le mois de septembre 2013 et durant toute l'année, vous pourrez amener vos pneus usagés dans tous les recyclages d'INTRADEL.

Ainsi, vous leur offrez la possibilité d'intégrer une filière de recyclage-valorisation qui permet la préservation de la nature et donc la qualité de l'environnement.

En Belgique, le système de financement et de collecte des pneus usés est géré par l'asbl Recyryre. Dans le prix d'achat de nouveaux pneus, le consommateur contribue financièrement à la mise en place d'un système qui garantit la récupération des pneus usés au moyen d'une filière contrôlée de collecte en vue de les recycler. **Sachez également que lorsque vous faites remplacer vos pneus par un spécialiste, ce dernier a l'obligation de reprendre les pneus usés.**

Infos pratiques :

- Dès le mardi 3 septembre 2013.
- Dépôt uniquement sur présentation de la carte d'accès.
- 5 pneus maximum par ménage et par an.
- Les pneus jantés sont acceptés.

Sont autorisés :

- Pneus de véhicules de tourisme, 4x4, remorques et caravanes. **Diamètre max : 22 pouces.**
- Pneus de camionnettes et véhicules utilitaires. **Diamètre max : 17 pouces.**
- Pneus de motos et scooters. **Diamètre max : 21 pouces.**

➔ Sont interdits :

- Pneus des silos de stockage
- Pneus de vélos(moteurs), de camions, d'engins agricoles et de génie civil ou industriel.
- Pneus de quads, brouettes ou engins à bras.

Pour plus d'informations : www.intradel.be rubrique « news »

La collecte des déchets photovoltaïques : une nouveauté d'actualité !

Depuis 30 ans, les industriels et les pouvoirs publics investissent dans des technologies ayant le moins d'impacts environnementaux et climatiques possible. L'efficacité de ces technologies vertes est cependant partiellement basée sur l'utilisation de matières rares et non-renouvelables.

Au cours des 3 dernières années, plus de 200 tonnes de déchets de panneaux photovoltaïques ont été collectés sur le territoire belge. Ces chiffres, quoique pouvant paraître modestes, augmenteront prochainement, étant donné l'essor qu'a connu le secteur durant les dernières années.

Il est donc important, pour une intercommunale comme la nôtre, de se préparer à l'arrivée de tels déchets afin que nos ressources renouvelables les plus rares soient préservées et que nos panneaux solaires ne deviennent jamais un déchet inutile.

Bien que les différents acteurs du projet possèdent déjà une grande expérience dans le domaine du recyclage, quasiment tout est à faire sur le plan technologique pour mettre au point et optimiser les outils qui permettront la séparation des matériaux constituant les différents types de panneaux photovoltaïques et ce, sans les endommager.

Dans ce cadre, Intradel a souhaité s'associer à différents acteurs impliqués dans des projets de recherche & développement, en mettant à disposition son réseau de recyclages afin d'y collecter les panneaux solaires en provenance des ménages.

Une fois collectés, ces panneaux suivront une filière de démantèlement et de recyclage - valorisation des différents matériaux.



IMPORTANT : En cas de dépôts de plus de 2 panneaux photovoltaïques, nous vous remercions de contacter le service des recyclages d'Intradel au 04/240 74 74 avant de vous rendre au recyclage et ce, afin d'envisager une solution de collecte adaptée.